

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | MARDI, 3 SEPTEMBRE 2019

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES GARES SOUTERRAINES

LA SNCF N'EST PAS EN MESURE DE COMMUNIQUER LES TAUX DE POLLUTION À CE JOUR

Aujourd'hui, un décret limite la pollution aux particules fines en suspension (PM10) à $50 \mu\text{g} / \text{m}^3$ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an ! Cette valeur dans les souterrains ferroviaires SNCF peut atteindre $250 \mu\text{g} / \text{m}^3$, soit quatre à cinq fois plus que la normale. La CFDT Cheminots tire le signal d'alarme et demande à la SNCF de présenter aux salariés et aux voyageurs les vrais chiffres !

Un rapport récent de la SNCF présente des chiffres erronés. Il est à rappeler qu'en France, cette pollution aux particules fines est responsable de 46 000 décès chaque année. Aucune mesure prise par la SNCF envers l'ensemble du personnel, y compris celui issu des entreprises extérieures. Le dépassement de la valeur-guide de qualité d'air intérieur (VQAI) constitue un risque pour les agents et les voyageurs.

La CFDT Cheminots dénonce l'absence de mesures prises pour les agents commerciaux à la réouverture des gares souterraines d'Hausmann Saint-Lazare et de Magenta. Salariés et voyageurs, ils prennent tous des risques chaque jour : infarctus, AVC, asthme, cancer, etc. En l'état actuel, la SNCF n'est pas en mesure de communiquer les chiffres réels, alors que cela est une obligation légale du transporteur ferroviaire envers ses salariés, collaborateurs et usagers. ●



CONTACT PRESSE
Véronique LENFANT | 06 25 65 08 38
upr.idf@cfdtcheminots.org

